

## Recommandation n° 28:

### **Analyser la situation de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques**

Bien que l'aquaculture soit le secteur alimentaire qui connaît la plus forte croissance dans le monde, les régions ultrapériphériques (RUPs) connaissent des niveaux de développement très variables.

Considérant les diverses difficultés rencontrées pour le CCRUP, tout au long de cette année et demie de fonctionnement effectif, pour discuter des questions liées à l'aquaculture et de la difficulté qui en découle pour élaborer des recommandations éclairées, le CCRUP a décidé d'élaborer une brève étude sur l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques et l'analyse *SWOT* respective des informations recueillies, pour essayer de comprendre ce qui nous rassemble et ce qui nous différencie, en favorisant des discussions plus pertinents, tant au niveau interne qu'avec la Commission européenne et les États membres, en faveur de l'amélioration de l'information pour le développement de l'aquaculture dans les RUP.

Ainsi, le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques a conclu :

- Grâce au soutien des politiques locales, les Canaries ont réussi à développer une production aquacole significative ;
- Concernant les RUP portugaises, *Madeira* est la plus développée, tandis que les *Açores* sont encore dans une phase expérimentale. Toutefois, cette région dispose déjà d'une législation spécifique régissant l'aquaculture ;
- Les RUP françaises sont très en retard, au regard de leur potentiel de développement, qu'il soit principalement marin, comme en Martinique, à Mayotte et Guadeloupe, où continental comme à la Réunion et en Guyane française. St Martin ne connaît aucune activité aquacole. Mayotte doit repartir à zéro. La Guyane peine à amorcer son développement. La réunion, la Martinique et la Guadeloupe réunies produisent moins de 100 tonnes/an.
- L'éloignement des RUP vis-à-vis de l'Europe continentale conditionne les contextes de production (coût des importations) et limite l'accessibilité aux marchés les plus demandeurs.

- Ainsi les îles Canaries peuvent importer des alevins à moindre coût et exporter leurs poissons vers l'Europe continentale, ce qui demeure quasiment impossible pour les RUP françaises qui doivent produire leurs propres alevins, à petite échelle, et se limiter à leurs marchés domestiques.

Néanmoins, tous s'accordent sur la nécessité de développer une aquaculture durable avec l'objectif de participer davantage à la production aquacole européenne et de réduire la dépendance alimentaire des territoires, tout en préservant l'environnement. Les crises que nous vivons, inclus celle du COVID 19, font émerger ce dernier objectif comme un des éléments stratégiques de résilience des RUP. Il y a une volonté de l'ensemble des collectivités territoriales de soutenir le développement aquacole.

Si le potentiel reste intact, les freins constatés sont souvent partagés :

- Forts contraintes administratives et réglementaires ;
- Faible structuration de la filière ;
- Basse attractivité du secteur pour l'économie ;
- Faible soutien bancaire ;
- Carence d'écloseries opérationnelles capables de garantir la fourniture de juvéniles en quantités et qualités régulières ;
- Absence de centres techniques en capacité d'accompagner la filière ;
- Surcoûts de production liés à l'éloignement vis-à-vis du continent européen ;
- Risques cycloniques ;
- Insuffisance des moyens de la recherche dédiés spécifiquement à l'aquaculture des RUP ;
- Absence de maîtrise de l'élevage d'espèces natives dans un contexte de renforcement de la réglementation sur l'introduction d'espèces exotiques
- Perception négative de l'activité par le public, en général.

Les Régions Ultrapériphériques bénéficient de plusieurs forces (intrinsèques) et opportunités (extrinsèques) relatives au secteur de l'aquaculture, mais il demeure nécessaire de déverrouiller les points de menaces identifiés, qu'ils soient d'ordre financiers, règlementaires, administratifs, scientifiques, techniques, logistiques ou d'image vis-à-vis du grand public.

Il convient de souligner que le nouveau règlement (UE) 2021/1139 du FEAMPA offre une nouvelle opportunité de développement de l'aquaculture pour toutes les régions ultrapériphériques. Il est important de veiller à ce que la mise en œuvre du FEAMPA soit rapide, afin qu'elle ne conduise pas à une période de vide qui fragiliserait davantage le secteur. Ce nouveau règlement devrait également être plus efficace que le FEAMP, dans le traitement des demandes.

Enfin, le CCRUP rappelle que ce travail est destiné à servir de base à la Commission européenne et aux États membres intéressés, pour **développer des études plus approfondies sur l'aquaculture dans nos territoires, favorisant une meilleure connaissance et déterminant des mesures plus appropriées pour ce secteur.**

Le Président du Comité Exécutif du CC RUP,

---

(David Pavón González)